



Droit des marques interdir l'utilisation phrase

Par **leausy**, le **08/10/2019** à **19:58**

Bonjour,rrnrnUn concurrent m'a indiqué avoir déposé une phrase que j'utilise sur plusieurs produit a l'inpi il a effectivement déposé Je Peux Pas J'ai Licorne. rnrnJ'utilise Je ne peux j'ai licorne et Je peux pas j'ai licorne, sur différent support qui sont dans les catégories qu'il a enregistré. rnrnCependant sa marque a été enregistré en 2018 et pour ma part je vends ce type de produit depuis 2015. rnrnEst-il dans son droit de m'interdire d'utiliser cette phrase ? rnrnMerci d'avance.